



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 55292

Texte de la question

Mme Nicole Feidt rappelle à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes l'attachement que de nombreux citoyens français de toutes opinions portent à la laïcité de l'Etat et à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Elle lui demande, à défaut d'obtenir l'inscription de ces principes dans la charte européenne des droits fondamentaux, ce qui interdisait à la France et aux autres Etats, notamment le Portugal, attachés à ces valeurs, de publier une déclaration annexée à la charte rappelant cet attachement.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué chargé des affaires européennes sur l'attachement de nombreux citoyens français à la laïcité et à la séparation de l'Eglise et de l'Etat et lui demander qu'une déclaration rappelant cet attachement soit annexée à la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. La France a rappelé son attachement au principe de laïcité de la République et des institutions européennes lorsque a été évoquée la possibilité d'inscrire une référence à l'héritage religieux de l'Union au préambule du projet de charte. A la demande de la France, cette référence a été supprimée et remplacée par une formulation inspirée des statuts du conseil de l'Europe du 5 mai 1949, qui évoque le « patrimoine spirituel et moral » de l'Union. Le projet de charte adopté par la convention le 2 octobre dernier a été approuvé unanimement par le Conseil européen, le 14 octobre à Biarritz. La charte a ensuite été proclamée solennellement par le Conseil, le Parlement européen et la Commission, le 7 décembre, en marge du Conseil européen de Nice. Aucune déclaration n'a été annexée à la charte, une telle procédure risquant de porter atteinte à l'unité du texte et d'altérer l'essence même de la démarche.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55292

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7057

Réponse publiée le : 29 janvier 2001, page 568